

REGLEMENT DU TRAIL DES LAVIERES 2024

traildeslavieres@gmail.com

L'inscription au Trail des Lavières implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

1. EPREUVE, PARCOURS ET HORAIRES

Le Trail des Lavières est inscrit au calendrier des courses hors stade et est organisé par l'association Savigny Trail Club. Les différents parcours empruntent principalement des chemins, sentiers et combes dans les forêts de Savigny Le Sec et d'Epagny. Les lieux de départ et d'arrivée se situent au niveau du stade de football de Savigny le Sec (en haut du village proche de la salle des fêtes).

3 parcours seront chronométrés :

- Le trail des Lavières : épreuve de 29km avec 900m de d+
- Le trail du Puits : épreuve de 18km avec 600m de d+
- Le trail Le Savinois : épreuve de 10km avec 230m de d+

En parallèle, une randonnée à allure libre et non chronométrée sera proposée sur le parcours du 10km.

Les départs des trois courses et de la randonnée seront donnés le dimanche 9 juin 2024 à :

- 8h30 pour le Trail des Lavières (29km)
- 9h pour le trail du Puits (18km)
- 9h30 pour le trail Le Savinois (10km)

2. PARTICIPATION

Le Trail de 29 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2004 ou avant** (catégories espoirs à vétérans), licenciée ou non.

Le Trail de 18 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2006 ou avant** (catégories juniors à vétérans), licenciée ou non.

Le Trail de 10 km est ouvert à toute personne, homme ou femme, **née en 2008 ou avant** (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non.

La randonnée est ouverte à tous ; les enfants étant sous la responsabilité des parents.

La signature parentale pour les mineurs est obligatoire pour leur participation.

3. CERTIFICATS MEDICAUX

Pour participer à cette compétition, chaque participant devra obligatoirement présenter à l'organisateur :

- une Licence Athlétisme Compétition, une Licence Athlétisme Entreprise, une Licence Athlétisme Running (Santé Loisirs option « Running ») ou un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- ou une Licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;
- ou, pour les autres participants, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa copie certifiée conforme par moi-même. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Ce document (trace de la licence présentée avec son numéro et sa fédération de délivrance, l'original ou la copie du certificat) sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

4. INSCRIPTIONS, TARIFS, RETRAITS DES DOSSARDS

- Elles auront lieu du 1 mars 2024 au vendredi 7 juin 2024 à 20H (les frais d'inscription en ligne sont à régler par le coureur). **ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE (sauf pour la randonnée libre).**
- Trail des Lavières 29km (150 dossards disponibles) : 25€
- Trail du Puits 18km (150 dossards disponibles) : 17€
- Trail Le Savinois 10km (150 dossards disponibles) : 12€
- Randonnée libre : 3€
- **1 € reversé à l'association Ewen ma bataille par participant**
- Retrait des dossards sur présentation d'une pièce d'identité le dimanche 9 juin 2024 à partir de 7h30.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. SIGNALISATION, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

- Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé dans le meilleur esprit sportif possible.

La signalisation sera matérialisée par de la rubalise tout au long du parcours ou par un marquage au sol spécifique. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

- En terme de sécurité, l'assistance médicale sera assurée par un médecin et des secouristes qui auront autorité pour arrêter un concurrent si besoin en fonction de son état physique ou psychologique.

Chaque participant se doit d'informer les signaleurs, les postes de ravitaillement ou l'organisation de tout concurrent en difficulté. Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

Aucun véhicule suiveur ne sera toléré sur le parcours hormis ceux autorisés par l'organisateur et toute forme d'accompagnement est formellement interdite sur la totalité du parcours.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

- Une attention particulière à la propreté du site départ/arrivée et du parcours (chemins, forêt, combes...) sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, compotes, boissons...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

6. RAVITAILLEMENT, EQUIPEMENT

- 2 ravitaillements (liquide et solide) sur le parcours du 29km ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.
 - 1 ravitaillement (liquide et solide) à mi-course sur le parcours du 18km ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.
 - Pas de ravitaillement sur le parcours du 10km.
 - Un point d'eau commun aux trois parcours à 4km de l'arrivée.
 - Une réserve d'eau est conseillée sur les deux parcours.
- Les bâtons sont autorisés pour les 3 trails.

7. RECOMPENSES

Un lot à chaque participant d'une course chronométrée.

Des récompenses seront remises aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de chaque course.

8. ASSURANCES

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MACIF.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres participants devront s'assurer personnellement.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

9. DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs du « Trail des Lavières » ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

10. ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

11. ENGAGEMENTS

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2024 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.